



Siret: 533 824 348 00015

M. Beaujoin Cyrille
11, Rue Jean de la Fontaine
10300 Sainte-Savine
Tél: 03 25 76 67 45
Mail: Contact@lesartisansdunet.com
www.lesartisansdunet.com

Conditions générales

Au 01/05/2018

Article 1 - Conditions d'application et Information

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités et conditions d'exécution des prestations réalisées par les artisans du net sur les appareils de ses clients.

Les présentes conditions générales de réparation sont la propriété de :

Les artisans du net est une entreprise individuel immatriculer au RCS de Troyes N° 533 824 348 et au registre des métiers de Troyes N° 533824348 RM 10 est assujetti à la TVA et identifié par un numéro individuel FR49533824348 Siège social : 11, rue Jean de la Fontaine 10300 Sainte-Savine Téléphone : 03 25 76 67 45 Mail : con-tact@lesartisansdunet.com

Assurance multi pro souscrite chez la MAAF (Agence de Troyes) pour l'activité de Radio télé électroménager vente et réparation ainsi que l'activité d'électronicien et l'installation de signaux d'alarme.

Les dispositions des présentes Conditions Générales constituent la loi des parties et impliquent donc l'adhésion sans réserves du client aux présentes conditions. Cette adhésion se manifeste lors de la validation de la commande par le client et la signature manuscrite du client sur l'ordre de réparation.

Le client reconnaît en avoir eu connaissance avant la prestation. Les Conditions Générales sont également affichées au verso de l'ordre de réparation, visibles en version électronique.

Les artisans du net se réserve la possibilité de les adapter ou de les modifier à tout moment. Les Conditions Générales applicables sont celles en vigueur au jour du dépôt de l'appareil ou pour toute commande effectuée. Elles prévalent sur toutes versions antérieures ou postérieures.

Article 2 - Dépôt d'un appareil pour devis et / ou réparation : Une prise en charge, comprenant les frais de comptoir et de gestion*(4) ainsi que les frais de diagnostic *(3), vous sera demandée. Les frais de diagnostic seront déduits de la réparation ou facturés pour frais de diagnostic et de devis si la réparation n'est pas effectuée

Article 3 - Devis

3.1 Sans demande de devis : Si l'intervention dépasse Tarif*(1) suivant la catégorie d'appareil déposé, un devis sera établi avant toutes réparations.

3.2 Avec demande de devis : Sur demande au dépôt de l'appareil un devis pourra vous être établi au moment du diagnostic et sera facturé Tarif*(2) (déduit si la réparation est effectuée) en supplément de la prise en charge.

3.3 Validité du devis : Tous nos devis sont valables 1 mois à partir de leur création, sauf spécifications particulières sur le dit devis.

3.4 Acceptation de devis : Seul les devis signés, datés et acquittés de la prise en charge (frais de diagnostic + frais de comptoir et gestion) demandé dans le délai mentionné feront foi d'acceptation.

Article 4 - Délai de trois mois : Si, dans un délai de trois mois à partir de la date d'édition du devis nous sommes sans réponse de votre part, les sommes engagées (frais de diagnostic + frais de comptoir et gestion) ne seront plus récupérables sous quelque forme que ce soit. L'appareil concerné sera déclaré abandonné et pris en charge par un organisme de recyclage pour être démantelé et valorisé.

Article 5 - Dans l'impossibilité de réaliser le dépannage :

5.1 Les artisans du net ne pourront être tenus pour responsables de la non réparation de votre appareil dans le cas, d'une autre panne que celle mentionnée sur le bon de dépôt, la non livraison ou disponibilité des pièces détachées par le ou les fournisseurs sélectionnés et la viabilité dans le temps de votre appareil.

5.2 La prise en charge vous serons redonnés sous forme d'un avoir si l'entreprise est dans l'incapacité de réalisé le dépannage pour manque de moyen.

Article 6 - Retrait de l'appareil :

6.1 Aucun appareil ne pourra être restitué sans la présentation de sa fiche de dépôt et le règlement intégral de la facture.

6.2 En cas de perte du bon de dépôt, on vous demandera de prouver votre identité en présentant une pièce d'identité valide aux mêmes coordonnées que le bon de dépôt.

Article 7 - Les délais d'intervention ou de livraison : Les délais d'intervention ou de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne confèrent aucune obligation de fourniture ou de livraison à la date mentionnée. Aucune pénalité ou dommages-intérêts ne pourront nous être infligés à ce titre.

Article 8 - Matériel en dépôt faisant l'objet d'un devis où d'une facture : Le matériel doit être retiré par son propriétaire dans un délai maximum de 30 jours. Il se verra facturé des frais de gardiennage Tarif*(8) par jour à dater de sa facturation ou de devis.

Article 9 - Le sceau de garantie : La rupture du sceau de garantie apposé au moment du dépannage antérieur annulera toute garantie et aucune réclamation ne pourra être recevable.

Article 10 - Garantie:

10.1 - Nos garantie d'interventions sont fixées à 90 jours, date de facture, tant sur les pièces que la main-d'œuvre, sauf stipulation particulière mentionnée sur ladite facture. Toutefois, nous ne saurions être responsables d'une panne différente à celle sur laquelle nous sommes intervenus lors du dépôt de l'appareil.

10.2 - Tous nos produits neuf sont soumis à la garantie constructeur (la garantie légale de conformité de la marque). Notre responsabilité ne pourra être engagée en cas de dysfonctionnement du produit et aucun dédommagement ne pourra nous être demandé.

10.3 - Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des prestations et tout vice caché, provenant d'un défaut de réalisation des prestations fournies et les rendant impropres à l'usage auxquelles elle étaient destinées, à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client, pendant la durée de garantie légale contre les vices cachés, à compter de leur fourniture au Client. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 15 jours à compter de leur découverte. Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, les services jugés défectueux. La garantie du Prestataire est limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des prestations.



Siret: 533 824 348 00015

M. Beaujoin Cyrille
11, Rue Jean de la Fontaine
10800 Sainte-Savine
Tél: 03 25 76 67 45
Mail: Contact@lesartisansdunet.com
www.lesartisansdunet.com

Conditions générales

Au 01/05/2018

Article 11 - Règlement différé pour les professionnels : Toute facture non acquittée dans un délai de 30 jours par un professionnel fera l'objet d'une injonction de payer auprès du Tribunal de Commerce où du Tribunal d'Instance de Troyes comme prévu dans les articles 1405 et suivants du Nouveau Code de procédure Civile.

Article 12 - Mode de paiement : Nous nous octroyons le droit de contrôler la validité du mode de paiement pour la somme due par le client avec ou sans son accord, auprès du dépositaire de compte du payeur. Dans l'incapacité de contrôler le mode de paiement nous pourrions le refuser sans justification.

Article 13 - Intervention extérieure :

13.1 - Forfait de base : Le forfait de base comprend le déplacement dans l'agglomération troyenne et les environs dans la limite de 20km, ainsi qu'une 1/2h de main d'œuvre et est facturé Tarif*(9).

13.2 - Prestation et matériel non compris : Toutes les pièces détachées intervenant dans la réparation du produit, les petites fournitures, la main d'œuvre au-delà de 30 minutes, les frais de devis et les déplacements supplémentaires*(6).

13.3 - Dans le cas où l'intervention extérieure ne peut s'appliquer : Pour cause de moyens techniques spécifiques pour établir un diagnostic fiable, les pannes aléatoires et les interventions nécessitant plus d'une 1 heure de main d'œuvre feront l'objet d'un enlèvement de l'appareil et entreront dans le cadre des conditions générales de SAV en atelier (frais de diagnostic Tarif*(3)+ frais de comptoir et gestion Tarif*(4)) plus un forfait de déplacement Tarif*(5).

13.4 - Demande de devis : Un devis pourra être réalisé avant toutes réparations (devis fait en atelier pour obtention du prix exacte des constructeurs).

13.5 - Si le devis est accepté et la réparation effectuée : Toutes les sommes engagées seront déduites du montant de la facture de réparation (frais de diagnostic + frais de comptoir et gestion et frais de déplacement).

13.6 - Si le devis est refusé : Une facture récapitulative vous sera établie et soldée par les sommes engagées (7).

Article 14 - Produit neuf :

14.1 - Délai de livraison : ce reporté à l'Article 7

14.2 - Garantie : ce reporté à l'article 10

Article 15 - Réserve de propriété : Le prestataire se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le client, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession des dits produits. Tout acompte versé par le client restera acquis au prestataire à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du client. En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré au client dès la livraison des produits commandés. Le client s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les produits commandés, au profit du prestataire.

Article 16 - Litiges : Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, seront soumis au tribunal de commerce de Troyes.

Article 17 - Acceptation du Client : Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

(1) Devis obligatoirement fait si le dépannage dépasse 130€ttc pour une prise en charge de 45 €ttc ou 48€ttc (frais de diagnostic + frais de comptoir et gestion) ou 90 €ttc pour une prise en charge de 37€ttc (frais de diagnostic + frais de comptoir et gestion)

(2) 5€ttc pour demande de devis avant toute réparation.

(3) Frais de diagnostic 41€ttc pour l'audio vidéo, l'informatique et autre, 30€ttc pour petit électroménager et petite hifi.

(4) Les frais de comptoir et de gestion de 7€ttc sont acquis par l'entreprise et non récupérable sous quelque forme que ce soit.

(5) 35€ttc premier déplacement.

(6) Déplacement supplémentaire facturé 30€ TTC.

(7) La facture ne comprend que les prestations réalisées.

(8) 5€ttc par jour.

(9) 68€ttc (déplacement + 30 min de main d'œuvre)